

NUMERO	NAISSANCE 1- Date 2 - Lieu de naissance	1 - NOM et PRENOMS 2 – DOMICILE (Il s'agit de l'adresse effective de l'électeur, même si elle est située en dehors de la commune)	NATIONALITE	OBSERVATIONS (Il convient d'indiquer le motif de la radiation pour chaque électeur concerné)

Ce PREMIER tableau (n°1), contenant (1) ADDITIONS et (1) RADIATIONS opérées à la liste électorale complémentaire, établie pour les élections municipales (ressortissants étrangers de l'union européenne), a été dressé par la commission instituée par l'article L. 17 du code électoral.

A, le 10 janvier 2016

Nombre d'inscrits au (2)
Additions
TOTAL
Radiations
Nombre d'inscrits au 10 janvier 2016

Le délégué de l'administration,

Le maire,

Le délégué du président
du tribunal de grande instance,

Timbre
de la mairie

Ce DEUXIEME tableau (n°2), contenant (1) ADDITIONS et (1) RADIATIONS opérées à la liste électorale complémentaire, établie pour les élections municipales (ressortissants étrangers de l'union européenne), a été dressé par la commission instituée par l'article L. 17 du code électoral.

A, le 29 février 2016

Nombre d'inscrits au 10 janvier 2016
Additions
TOTAL
Radiations
Nombre d'inscrits au 29 février 2016
dont..... électeurs
et..... électrices

Le délégué de l'administration,

Le maire,

Le délégué du président
du tribunal de grande instance,

Timbre
de la mairie

(1) En toutes lettres.

(2) indiquer la date du dernier tableau rectificatif de la liste électorale : 28 février 2015 pour le cas général, ou la date du "tableau des 5 jours" dressé en application de l'article L. 33 du code électoral et publié avant le premier tour du plus récent scrutin organisé éventuellement dans la commune en 2015, lors d'une élection municipale complémentaire partielle.

PROCES-VERBAL de DEPOT et de PUBLICATION du TABLEAU RECTIFICATIF n° 1

L'an deux mille seize, le dix du mois de janvier,

Nous, maire de la commune d.....

En exécution de l'article R. 10 du code électoral et de l'instruction n° NOR : INT/A/13/17573/C du 25 juillet 2013,

Avons :

1°) déposé à la mairie le présent tableau rectificatif contenant les additions et retranchements opérés du 1^{er} septembre 2015 au 9 janvier 2016 par la commission administrative sur la liste électorale complémentaire ;

2°) affiché aux lieux accoutumés une copie du dit tableau ;

3°) donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ce tableau et faire valoir leurs réclamations, du 11 au 20 janvier 2016, devant le tribunal d'instance.

De ces opérations, nous avons rédigé le procès-verbal, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Timbre
de la mairie